

Règlement Intérieur

La participation aux activités proposées par notre société implique l'acceptation sans réserve de son règlement intérieur.

PARTICIPATION

- L'âge minimum requis pour le pilote à l'activité Randonnée Motoneige est 18 ans. Cependant le mineur âgé de 16 ans pourra être accepté à l'activité sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (niveau sportif, habileté...). Dans ce cas une autorisation parentale sera signée par le représentant légal le jour de l'activité,
- Notre structure s'engage à mettre tout en œuvre pour votre sécurité, néanmoins nous vous rappelons que les activités en milieu naturel comportent des risques et des incertitudes. Le client déclare être conscient qu'une activité sportive motorisée comporte une part de risque qu'il accepte et qui n'est pas couverte par l'assurance de la SARL RISOUL SNOW SCOOT,
- Toute activité commencée est due.

MATÉRIEL

- Le matériel et les équipements sont homologués et conformes aux normes CEE.

NOS TARIFS COMPRENNENT

- Prêt de l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité (motoneige, casque),
- L'organisation et l'encadrement par un professionnel diplômé.

SÉCURITÉ

- Pour votre sécurité et votre plus grand confort, notre structure, se réserve le droit de modifier ou d'annuler la prestation en fonction des conditions météorologiques et en cas de force majeure. Elle vous proposera une nouvelle date de randonnée,
- La direction met à disposition des utilisateurs de motoneige des engins en parfait état de fonctionnement concernant la partie motrice et les organes de sécurité,
- Le port d'un casque est obligatoire. Le respect des règles de conduite et consignes de sécurité énoncées ci-après est obligatoire. Tout manquement à ces obligations peut entraîner l'éviction sans que le pratiquant ne puisse exiger quelconque remboursement,
- L'encadrement engage sa responsabilité en tant que professionnel, de ce fait, il est le seul à être apte de refuser un participant s'il ne requiert pas les conditions demandées,
- Voir partie : « ATTESTATION - DECHARGE ».

RÉSERVATION & PAIEMENT

- Toute réservation sera prise en compte à réception du paiement intégral de la prestation,
- Le paiement sera effectué selon nos CGV.

ANNULATION & ADAPTATION DE LA RANDONNÉE

- Les commandes confirmées sont fermes et définitives. Aucune réservation ne peut être annulée ou reportée sans l'accord préalable de notre société. Voir nos CGV.
- Ce contrat n'est valable que pour la date et l'heure indiquées ci-avant. Il ne peut être ni repris ni échangé ni remboursé sauf notre accord express,
- Seule notre société se réserve le droit d'annuler ou de reporter sans préavis pour cause de mauvais temps ou de sécurité.

RESPONSABILITÉ SARL RISOUL SNOW SCOOT

- Notre police d'assurance Responsabilité Civile Organisateur et Responsabilité Civile Circulation est souscrite auprès de la compagnie AXA - voir attestation affichée au bureau de notre point d'accueil,
- Habilitation tourisme Jeunesse & Sport,
- Notre structure n'est responsable que des dommages résultant d'une défectuosité du matériel. Le client reste seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de son fait,
- En aucun cas la SARL RISOUL SNOW SCOOT ne pourra être tenue pour responsable des dégâts et blessures causés par la négligence ou la maladresse du conducteur sur sa propre personne ou sur autrui.

RESPONSABILITÉ CLIENT

- Le client doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile destinée à couvrir tout dommage pouvant résulter de l'utilisation des motoneiges,
- Le client doit utiliser le matériel en bon père de famille avec prudence et diligence et doit respecter les consignes et les instructions données par son guide,
- Le client est responsable de l'utilisation du matériel loué,
- Le client déclare prendre une motoneige en parfait état,
- En cas de casse du matériel, le client se verra facturer la valeur à neuf du matériel (engin et équipements),
- Le client reste seul responsable des infractions qu'il aura commises. Il s'engage à rembourser la notre société de tous frais de cette nature éventuellement payés par le prestataire en ses lieux et place.

LE PASSAGER ET SON PILOTE

- Le passager reconnaît et accepte être sous l'entière responsabilité de son pilote,
- Le passager tiendra donc son pilote pour seul et unique responsable des éventuels dégâts et blessures causés par la négligence ou la maladresse de ce dernier sur sa personne,
- Le passager est solidaire de son pilote, il déclare avoir pris connaissance des termes du présent contrat et à les respecter, il s'engage à suivre scrupuleusement toutes les consignes de sécurité que lui aura données le guide.

ATTESTATION - DECHARGE

- Le(s) participant(s) à la Randonnée Motoneige ci-avant désigné(s), certifie(nt) n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique d'activités physiques et sportives telles que celles proposées par la SARL RISOUL SNOW SCOOT,
- Le client certifie disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les activités proposées par notre société,
- Le passager est solidaire de son pilote, il déclare avoir pris connaissance des termes du présent contrat et à les respecter, il s'engage à suivre scrupuleusement toutes les consignes de sécurité que lui aura données le guide,
- Le client sera seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de son fait. En conséquence, la direction décline toute responsabilité concernant les dommages tant corporels que matériels résultant d'une mauvaise utilisation de l'engin telle que faute de conduite ou comportement,
- Vous participez à une randonnée avec un guide et aucun esprit de compétition et épreuve de vitesse ne sont tolérés
- Le passager reconnaît être sous l'entière responsabilité de son pilote,
- Le client reconnaît avoir pris connaissances des conditions générales de vente (CGV) et des règles de conduite et consignes de sécurité, et les accepter. Ces documents sont affichés au bureau de notre point d'accueil et disponibles sur notre site internet.

RÈGLES DE CONDUITE ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Accélérer doucement et non par à coups. Toujours se pencher à l'intérieur du virage (virage à gauche, on se déhanche à gauche),
- Dénivelé à droite, se pencher à gauche et inversement (faire contrepoids). Ne jamais retirer ses pieds du marche pieds,
- En montée, se pencher vers l'avant du véhicule. En descente, se pencher vers l'arrière du véhicule,
- Garder une distance de sécurité régulière de 10 à 20 mètres entre chaque véhicule. Interdiction de se doubler,
- A chaque difficulté, attendre que la motoneige précédente en soit sortie.
- Respecter notre environnement et faire preuve de courtoisie auprès des promeneurs rencontrés,
- Pas d'alcool ni de drogue au guidon. Interdiction de fumer près des motoneiges et sur le circuit.
- Habillez-vous avec des vêtements chauds et imperméables. Pas de vêtement flottant. Soyez bien chaussés. N'oubliez pas vos gants,
- Ne pas sortir des traces du guide. Respecter les consignes de sécurité. Etre vigilant et attentif aux recommandations du guide,

Tout manquement à ces règles entraînera l'expulsion immédiate de la randonnée sans aucune indemnisation.

Ceci est une randonnée, pas une course poursuite
